DEMANDE DE PRET POUR PARTICULIER

La demande de prêt de matériel doit être formulée au plus tôt (au moins 4 semaines avant la manifestation et après avoir eu confirmation téléphonique au 04.94.55.22.80)

DEMANDEUR :

Nom*

Prénom

Téléphone*

Email*

Date de la Manifestation*

Pour quelle occasion ?

Adresse complète (adresse à laquelle le matériel est stocké)*

OBJET DE LA DEMANDE : (cocher la case, indiquer le nombre)

☐ Prêt chaises plastiques …….. (max 30)

☐ Prêt Tables plastiques …….. (max 5)

Photocopie Pièce identité ☐ Demande remis-le ……. / ……. /……..

PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION*

Prêt chaises plastiques …….. (max 30) Prêt Tables plastiques …….. (max 5)

Observation :

Conditions du prêt :

Le demandeur s'engage à prendre soin et à respecter le matériel de prêt. ①En cas de dégradation, perte ou vol, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation.
Le prêt est consenti pour une durée déterminée (date indiquée sur la fiche de prêt). Le demandeur s'engage à respecter cette date de retour, le matériel est à retirer au centre technique dans le créneau horaire qui aura été communiqué en amont par le Service.
Le matériel doit être réservé par courrier ou par mail au Service Technique. **ctm@mairie-puget-sur-argens.com** et après avoir eu confirmation téléphonique au 04.94.55.22.80
Au plus tard 4 semaines avant la date de la manifestation afin d'anticiper l'organisation des manifestations et sous réserve de disponibilité effective de ce matériel.

① - Chaise Aéris pliante 18.00€ Ht pièce.
- Table Lifetime modèle A' PRO rectangulaire 183x76 cm – GRIS 85.00€ ht pièce.

SIGNATURE DU DEMANDEUR **TAMPON DU SERVICE**